
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 10 mai 2021 à 19 h
en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHANTAL ROSSI,
MAIRESSE SUPPLÉANTE**

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs
M. Éric Truchon, directeur des travaux publics par intérim
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche et secrétaire d'arrondissement substitut
M. Daniel Bussièrès, chef de division – communications
M. Stéphane Collin, agent de systèmes de gestion

Étaient aussi présents :

M. François Purcell, directeur de cabinet
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat
M. Alain-David Jean-Noël, chargé de secrétariat
M. Maxime Ubner Sauveur, nouveau directeur des travaux publics
M. Patrick Lavallée, inspecteur, représentant du PDQ 39
M. David Paradis, lieutenant détective, représentant du PDQ 39

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante, souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Rossi présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence des représentants du poste de quartier 39.

Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante, déclare la séance ouverte.

CA21 10 111

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 mai 2021, à 19 h.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 mai 2021, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville – district Ovide-Clermont

Points d'informations :

- Souligne la naissance de l'enfant de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement;
 - Souligne la fête des mères;
 - Souligne la journée du 18 mai 2021, journée de la fête du drapeau haïtien.
-

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville – district Marie-Clarac

Points d'informations :

- Départ de Mme Shirlane Day, directrice générale de l'organisme Institut Pacifique pendant 12 ans;
 - Importance de la vaccination contre la COVID-19, ouverture des réservations pour la vaccination des jeunes âgés de 18 ans et plus à partir du 14 mai 2021.
-

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Clarac

Point d'information :

- Invitation à la participation à la campagne « Choisir le commerce local à Montréal-Nord c'est payant » qui est de retour.
-

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville – district Marie-Clarac

Point d'information :

- Suite à la consultation publique du REM de l'est, confirmation que le tracé ne sera pas aérien, mais bien souterrain pour la portion à Montréal-Nord.
-

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Clarac

Point d'information :

- Le programme d'aide aux terrasses est de retour, aide pour le paiement des frais d'aménagement des terrasses.
-

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville – district Ovide-Clermont

Point d'information :

- Retour du festival des arts en mode virtuel pour la période du 20 au 26 mai 2021.
-

Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement – district Ovide-Clermont

- Rappel d'importance de la vaccination contre la COVID-19;
 - Remerciements à tous les acteurs du milieu dans le cadre de la campagne de vaccination;
 - Souhaite avoir un état des lieux des enjeux de sécurité à l'arrondissement pour ce printemps et souhaite savoir si des mesures seront mises en place à titre de prévention;
 - Souhaite avoir un état des lieux, sous forme d'un bilan préliminaire, suite au lancement du Plan d'action pour la relance de Montréal-Nord en 2020.
-

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 18.

Mme Chantal Trottier

-Sens unique sur l'avenue Archevêque

M. Jean-François Gagné

- Réaménagement du boul. Gouin
- Projet de piste cyclable protégée sur la rue d'Amos

M. Louis Lachance

- Application de la réglementation au niveau du 30 km/h

M. Nicola Zoghbi

- Projet de piste cyclable sur le boul. Industriel

Mme Julie Sigouin

- Propreté dans le secteur Nord-Est

Mme Sylvie Miron

- Plantation d'arbre sur le rue Pigeon
- Délai pour les travaux de remplacement des raccordements d'eau en plomb sur la rue Hénault

Mme Diane Cacchione

- Budget discrétionnaire des élus pour les subventions pour l'année 2020

Fin de la période de questions du public à 19 h 37.

CA21 10 112

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 1er avril 2021, à 8 h 45, de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 avril 2021, à 19 h et de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 23 avril 2021, à 12 h.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} avril 2021, à 8 h 45, de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 avril 2021, à 19 h et de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 23 avril 2021, à 12 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA21 10 113

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 avril 2021.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1218721003

CA21 10 114

Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en œuvre par l'arrondissement de Montréal-Nord, et ce, dans le cadre du projet du budget participatif de la Ville de Montréal.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvée l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote citoyen dans le cadre du projet du budget participatif de la Ville de Montréal :

- a. 1g - Parcours riverain Gouin
- b. 1m - Circuit rafraîchissant à Montréal-Nord
- c. 2h - Les minis forêts de Montréal - La ville aux milles forêts
- d. 2m - Coup d'œil sur la rivière
- e. 4m - Jardins d'éducation cycliste

QUE soit pris en charge la mise en œuvre du ou des projets lauréats à l'issue du vote des citoyens;
ET QUE soient assumées les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1219161002

CA21 10 115

Déposer une motion pour forcer la Ville de Montréal à permettre le vote par correspondance pour les personnes de 70 ans et plus.

ATTENDU QUE l'élection générale pour les municipalités du Québec se tiendra en novembre 2021 et que les craintes liées à la pandémie de la COVID-19 seront encore bien présentes, ce qui peut réduire le taux de participation des citoyens les plus vulnérables et les plus âgés;

ATTENDU QUE le vote par correspondance est une méthode sécuritaire et éprouvée qui permet d'augmenter la participation des électeurs et qu'il est utilisé dans plusieurs démocraties;

ATTENDU QUE la possibilité de voter par correspondance confortera grandement les personnes qui hésitent à se rendre à un bureau de vote en raison du coronavirus ou celles qui se considèrent trop à risque pour se déplacer;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le 20 octobre 2020 la résolution CM20 1054 par laquelle elle demandait à la Ville de Montréal de :

- « 1- *poursuive ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'assurer des modes de participation alternatifs au cours des prochaines élections municipales que ce soit le vote par correspondance et la tenue d'un scrutin sur plusieurs journées;*
- 2- *donner le mandat à Élection Montréal de se tenir prêt à permettre techniquement aux Montréalais de voter par correspondance en novembre 2021. »*

ATTENDU QUE l'arrêté numéro 2020-060 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 28 août 2020 remplace le vote itinérant par le vote par correspondance et permet aux gens isolés chez eux d'utiliser cette méthode de votation;

ATTENDU QU'Ensemble Montréal, le parti de l'Opposition officielle à l'Hôtel de Ville de Montréal, a déposé un mémoire demandant à la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'étendre le vote par correspondance minimalement à tous les électeurs de 65 ans et plus;

ATTENDU QUE lors de l'étude du projet de loi 85 la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec a adopté, l'amendement suivant :

À l'article 3 de ce projet de loi : remplacer, dans le paragraphe 1° du deuxième alinéa, « *et de tout électeur pour lequel les autorités de santé publique ordonnent ou recommandent son isolement en raison de la pandémie de la COVID-19* » par « *, de tout électeur pour lequel les autorités de santé publique ordonnent ou recommandent son isolement en raison de la pandémie de la COVID-19 et, pour toute municipalité ayant pris une résolution favorable au plus tard le 1er juillet 2021, de tout autre électeur âgé de 70 ans ou plus* »;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi 85 le 25 mars 2021 intitulé la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE l'article 3 de la Loi autorise le vote par correspondance pour les électeurs âgés de 70 ans et plus « *pour toute municipalité ayant pris une résolution favorable au plus tard le 1er juillet 2021* »;

ATTENDU QUE l'adoption de la présente motion par le conseil municipal permettra de satisfaire l'exigence prévue dans la Loi donnant droit au vote par correspondance aux électeurs montréalais âgés de 70 ans et plus;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la démocratie montréalaise que les électeurs disposent de plus d'alternatives pour exercer leur droit de vote;

ATTENDU QUE l'administration montréalaise a donné, pour le moment, une fin de non-recevoir à la proposition de faciliter le vote des personnes âgées de plus de 70 ans et qu'il est aussi dans la mission des arrondissements de défendre leurs citoyens et citoyennes;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal doit adopter le résolu permettant le vote par correspondance avant le 1^{er} juillet;

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord demande formellement au conseil municipal d'adopter le plus rapidement possible une résolution favorable à la mise en place du vote par correspondance pour l'ensemble des électeurs de plus de 70 ans.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA21 10 116

Adjuger à la compagnie Bordures et Trottoirs Mirabex inc, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 358 319,59 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de reconstruction de trottoirs, d'entrées charretières et de bordures, sur diverses rues de l'arrondissement, autoriser une dépense de 43 000 \$, taxes incluses, pour les contingences et autoriser une dépense de 23 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 424 319,59 \$.

Appel d'offres 1091 / 10 soumissionnaires

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adjugé à la compagnie Bordures et Trottoirs Mirabex inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 358 319,59 \$, taxes incluses, le contrat 1091, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, d'entrées charretières et de bordures, sur diverses rues de l'arrondissement;

QUE soit autorisée une dépense de 43 000 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 23 000 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 424 319,59 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1210709001

CA21 10 117

Octroyer à M. Félix Biot, pour un montant total de 29 925 \$, un contrat de services professionnels pour développer et coordonner la programmation des activités culturelles et de loisirs du Pavillon du parc Henri-Bourassa et animer des activités de médiation culturelle, pour la période du 11 mai au 31 décembre 2021 avec une possibilité de deux renouvellements d'un an chacun.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit octroyé à M. Félix Biot, pour un montant total de 29 925 \$, un contrat de services professionnels pour développer et coordonner la programmation des activités culturelles et de loisirs du Pavillon du parc Henri-Bourassa et animer des activités de médiation culturelle, pour la période du 11 mai au 31 décembre 2021 avec une possibilité de deux renouvellements d'un an chacun;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1215190005

CA21 10 118

Accorder une contribution financière de 100 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2021, pour le financement d'activités de mobilisation citoyenne relatives au Plan d'aménagement du secteur Nord-Est dans le cadre du Programme de revitalisation urbaine intégrée de la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 100 000\$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2021, pour le financement d'activités de mobilisation citoyennes relatives au Plan d'aménagement du secteur Nord-Est dans le cadre du Programme de revitalisation urbaine intégrée de la Ville de Montréal;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1216324002

CA21 10 119

Accorder une contribution financière de 60 000 \$ à Coop Panier Futé pour l'organisation et la gestion des « Marchés du Nord » pour la période estivale 2021 sur quatre sites, soit la rue partagée de Dijon, le parc Gouin, le parc Saint-Laurent et la place Ménard et approuver le projet de convention à intervenir.

(Mme Renée Chantal Belinga déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 60 000 \$ à la Coop Panier Futé pour l'organisation et la gestion des « Marchés du Nord » pour la période estivale 2021 sur quatre sites, soit la rue partagée de Dijon, le parc Gouin, le parc Saint-Laurent et la place Ménard;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1218947001

CA21 10 120

Accorder une contribution financière de 58 365 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2021, pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 58 365 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2021, pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1198315001

CA21 10 121

Accorder une contribution financière de 11 000 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour le programme de subvention à l'utilisation de couches lavables pour bébés et la coordination du programme de subvention et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 11 000 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour le programme de subvention à l'utilisation de couches lavables pour bébés et la coordination du programme de subvention;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1219161001

CA21 10 122

Accorder une contribution financière de 10 360 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2021 » qui aura lieu le 24 juin 2021 au parc Pilon et approuver le projet de convention à intervenir.

(M. Jean-Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 10 360 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2021 » qui aura lieu le 24 juin 2021 au parc Pilon;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1215190003

CA21 10 123

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mars 2021.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1217606013

CA21 10 124

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mars 2021.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1217606014

CA21 10 125

Autoriser les versements rétroactifs de 25 000 \$ pour l'année 2019 et de 25 000 \$ pour l'année 2020, à titre de contribution financière, à la Table de quartier Montréal-Nord pour l'embauche d'un chargé de projet en urbanisme participatif dans le cadre du Plan d'aménagement du Nord-Est Montréal-Nord, et ce, conformément à l'article 5.3.1 de la convention intervenue entre les parties.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient autorisés les versements rétroactifs de 25 000 \$ pour l'année 2019 et de 25 000 \$ pour l'année 2020, à titre de contribution financière, à la Table de quartier de Montréal-Nord pour l'embauche d'un chargé de projet en urbanisme participatif dans le cadre du Plan d'aménagement du Nord-Est Montréal-Nord, et ce, conformément à l'article 5.3.1 de la convention intervenue entre les parties;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1187419001

CA21 10 126

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à la Ville de Montréal dans le cadre du Programme aquatique de Montréal (PAM) pour le projet de pôle aquatique au parc Ottawa et autoriser le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tout engagement relativement à cette demande.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière à la Ville de Montréal dans le cadre du programme aquatique de Montréal (PAM), dans le processus d'appel à projets 2022, pour le projet de pôle aquatique au parc Ottawa;

ET QUE soit autorisé le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tout engagement relativement à cette demande.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1218947004

CA21 10 127

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), pour la réalisation d'un parcours autonomie, confirmer la participation de l'arrondissement au financement du projet et autoriser le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tout engagement relativement à cette demande.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour la réalisation du parcours autonomie, confirmer la participation de l'arrondissement au financement du projet;

ET QUE soit autorisé le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tout engagement relativement à cette demande.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1218947003

CA21 10 128

Ratifier la décision d'intenter un recours contre les architectes Labonté Marcil (ALM), la firme d'ingénierie GeniMac et l'entrepreneur général Procova pour couvrir les dommages qui relèvent de la responsabilité de ceux-ci dans le cadre des contrats pour le réaménagement de l'immeuble de la DAUSE.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit ratifiée la décision d'intenter un recours contre les architectes Labonté Marcil (ALM), la firme d'ingénierie GeniMac et l'entrepreneur général Procova pour couvrir les dommages qui relèvent de la responsabilité de ceux-ci dans le cadre du contrat pour le réaménagement de l'immeuble de la DAUSE.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1218961002

CA21 10 129

Édicter une ordonnance afin de permettre l'installation d'une classe extérieure à l'école Sainte-Gertrude, de façon périodique pour la période du 1er juin 2021 au 5 décembre 2021, le tout en conformité avec l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit édictée une ordonnance afin de permettre l'installation d'une classe extérieure à l'école Sainte-Gertrude, de façon périodique pour la période du 1er juin 2021 au 5 décembre 2021, le tout en conformité avec l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1218947002

CA21 10 130

Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), à l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal l'implantation de l'application de suivi de la masse salariale et autoriser l'entente de partenariat à cet effet.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit offert, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), à l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal l'implantation de l'application de suivi de la masse salariale;

ET QUE soit autorisée l'entente de partenariat à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1217606011

CA21 10 131

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de remplacer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX par un nouveau Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX.

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de remplacer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX par un nouveau Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX.

QUE soit donné un avis de motion, présenté et déposé un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de remplacer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX par un nouveau Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX, dont copie est jointe en annexe du présent sommaire;

QUE soit adopté le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de remplacer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX par un nouveau Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX, dont copie est jointe en annexe du présent sommaire;

ET QU'une consultation écrite d'une durée minimale de 15 jours soit tenue conformément au décret 102-2021 du 5 février 2021 qui a pris effet le 8 février 2021.

40.01 1218303001

CA21 10 132

Adopter le premier projet de résolution PP-047 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements et un commerce au rez-de-chaussée, au 4750 boulevard Gouin est, sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution PP-047 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de trois étages ayant 15 logements et un commerce au rez-de-chaussée, au 4750 boulevard Gouin est, sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R.1562. Ainsi:

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser l'usage multifamilial de Classe J (multifamiliale 11 logements et plus), limitant à un maximum de 15 logements;

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser une marge de recul arrière minimum de 0 mètre, au lieu de 4,5 m;

De déroger à la grille RM36-397 référant à l'article 145 du règlement de zonage afin d'autoriser une marge de recul latérale minimum de 0 mètre, au lieu de 2,3 m;

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser un coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) maximal de 1,9, au lieu de 1,3;

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser un taux d'implantation maximal de 66 %, au lieu de 50 %;

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser une superficie de la cour arrière de minimum 17,5 % de la superficie du terrain, au lieu de 25 %;

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser une structure de bâtiment en rangé (contiguë), au lieu de isolée ou jumelée;

De déroger à l'article 76.2 afin de permettre les panneaux d'acier galvanisés comme matériaux de revêtement sur les murs extérieurs, et ce sur une superficie d'au plus 5 % par façade;

De déroger à l'article 150 afin de permettre dans la marge avant principale, un escalier extérieur menant au sous-sol, que cet escalier soit encastré dans le bâtiment et que soient installés devant l'escalier, soit un muret en brique ou un garde-corps réglementaire intégrant de la végétation afin qu'il ne soit pas visible de la voie publique;

De déroger à l'article 150 afin de permettre dans la marge avant principale et secondaire, des panneaux d'acier au pourtour des fenêtres faisant saillie de maximum 0,15 m par rapport au mur de façade;

De déroger aux articles 150, 151 et 152 afin de permettre dans la marge avant secondaire et dans la cour arrière, les balcons situés à un minimum de 0,35 m des lignes latérale et arrière de terrain;

De déroger à l'article 150 afin de permettre dans la marge avant secondaire, une marquise pour piétons située à plus de 2,35 m du trottoir;

De déroger à l'article 169.2 afin de permettre 2 murets décoratifs d'une hauteur maximale de 4,8 m sous la marquise pour piétons, dans la marge avant principale et secondaire;

De déroger à l'article 169.3 afin de permettre les panneaux d'acier galvanisés comme revêtement des murets décoratifs sous la marquise pour piétons;

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes:

QU'un plan d'aménagement paysager soit fourni et que tous les éléments végétaux prévus au projet soient maintenus dans un bon état de viabilité et remplacés au besoin, afin de maintenir le couvert végétal sain;

QUE l'ensemble des équipements mécaniques soit installé au toit d'un bâtiment de façon à ne pas être visible de la voie publique; et que ces équipements mécaniques soient ceinturés d'un écran mécanique;

QU'au moins 70 % des logements aient 2 chambres à coucher ou plus;

QU'aucun stationnement ne soit aménagé à l'extérieur et que le stationnement intérieur soit accessible par l'avenue Éthier;

QU'une garantie financière de 10 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux; notamment afin d'assurer la complétion du projet et des aménagements paysagers;

QUE l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 12 mois suivant son entrée en vigueur;

QUE préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du Règlement 11-018 sur la construction et la transformation de bâtiment le projet devra être approuvé en révision architecturale conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

QU'à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1217758003

CA21 10 133

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : refuser l'implantation d'une clôture plus rapprochée de la rue, soit à 1,5 m du trottoir sur la rue Drapeau et à 1 m par rapport à la rue Forest au lieu de 3 m, pour le 4701, rue Forest, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec le décret 2020-074.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite d'une durée de 15 jours tenue du 16 avril au 30 avril 2021;

QUE soit refusé, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, l'implantation d'une clôture à un 1,5 m du trottoir sur la rue Drapeau et à 1 m par rapport à la rue Forest au lieu de 3 m, pour le motif suivant :

- La présente demande de dérogation mineure ne permet pas de conclure que l'application des dispositions du Règlement de zonage R.R.1562 a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant pour la réalisation de son projet.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1218303002

CA21 10 134

Nommer Mme Marjorie Guillemette-Lavoie, à titre d'agent de recherche - Développement durable, à la Direction des travaux publics, en période d'essai de 52 semaines, et ce, à compter du 15 mai 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit nommé M^{me} Marjorie Guillemette-Lavoie, matricule 100201997, à titre d'agent de recherche - Développement durable, (emploi 499810, poste 84566), groupe de traitement 29-001E, à la Direction des travaux publics, en période d'essai de 52 semaines, et ce, à compter du 15 mai 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1213602008

CA21 10 135

Nommer M. Éric Langlois, à titre de graphiste, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, en période d'essai de huit semaines, et ce, à compter du 15 mai 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommé M. Éric Langlois, matricule 100211985, à titre de graphiste, (emploi 793840, poste 83786), groupe de traitement 12-009X, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, en période d'essai de huit semaines, et ce, à compter du 15 mai 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1218539001

À 19 h 51, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante de l'arrondissement déclare la séance levée.

Mme Chantal Rossi
mairesse suppléante

Mme Anne-Sophie Bergeron
secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2021.